

Avez-vous un appareil auditif ?

oui non

Il faut le retirer avant l'examen

En cas de claustrophobie, merci de vous signaler également auprès du secrétariat. En fonction de la nature de l'examen, nous pouvons vous proposer une prise en charge adaptée.

Merci de nous indiquer les raisons qui vous ont amenées à consulter le médecin qui vous a prescrit l'IRM :

Avez-vous des antécédents au niveau de la région que nous allons explorer ? (Chirurgie, traumatisme ? ...)
Si oui, merci de préciser la date :

Pour garantir votre sécurité et le respect des normes d'hygiène de notre service d'imagerie, le retrait de tout objet métallique (bijoux, piercings), quel que soit l'alliage, est strictement OBLIGATOIRE.

De même, pour le bon déroulement de l'examen, le port de protections auditives ainsi que d'une charlotte de protection (couvrant la tête et les oreilles) est IMPERATIF.

Nous vous demandons également de ne pas porter de maquillage, celui-ci peut être dérangeant sur les images de l'IRM.

RAPPEL : Ce questionnaire rempli ainsi que l'ordonnance du médecin doivent IMPERATIVEMENT être apportés en format papier le jour de l'examen.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

A personnellement lu et rempli cette fiche le

Les réponses données sur ce questionnaire sont valables à la date prévue de l'examen.

Le patient reconnaît avoir donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature

**Nous nous efforçons de vous rendre un compte rendu de qualité, cela peut prendre 7 jours.
Merci de votre compréhension**

Ces fiches sont la propriété du GIE IRM DES ALPES DU SUD. Tout droit de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous les procédés réservés pour tous les pays (code de la propriété intellectuelle). Aucune diffusion par sponsoring n'est permise sans l'autorisation expresse du GIE IRM ALPES DU SUD.